

Quelles sont les missions du CODERPA 91 ?

Organisme consultatif, le CODERPA est saisi pour avis, par le Conseil général, sur les dispositions règlementaires et législatives, et alerte sur les conséquences qu'elles peuvent avoir sur des populations fragilisées. Partenaire du Conseil général, il contribue activement à l'élaboration du schéma départemental en faveur des personnes âgées. Le Coderpa a un rôle d'information auprès de tous les Essonnais et remet, chaque année, un rapport d'activité au Président du Conseil général.

Par ailleurs, il est une force de proposition pour :

- orienter l'action en faveur des personnes âgées du Département sur des sujets tels que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le maintien à domicile, l'hébergement, l'offre de soins, l'accessibilité, les transports, ...
- porter la parole des personnes âgées et permettre la prise en compte de leurs besoins.

Représentant des personnes âgées, il s'autosaisit de tout sujet de fond ou d'actualité touchant celles-ci :

- les évolutions et le rapprochement dans le domaine du soutien envers les personnes âgées et handicapées,
- l'élaboration d'un guide de recommandations pour l'aménagement des maisons de retraite,
- la mise en place d'un observatoire social de la retraite et de la vie sociale.

CODERPA 91

95, rue Henri Rochefort
91000 Évry

Accueil les lundi, mardi,
jeudi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Tél. 01 60 87 20 57
Fax. 01 60 87 20 58
Courriel : coderpa91@wanadoo.fr



Le CODERPA
Au service
des retraités et
des personnes âgées

La loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a élargi les compétences des départements, notamment en matière d'action sociale et de représentation des retraité(e)s et personnes âgées.

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA), instance consultative, a donc été créée en Essonne par une délibération du Conseil général en date du 25 mars 2005.

Favoriser le bien-être des aînés, à domicile ou en établissement est une priorité majeure. À ce titre, le Département consacre chaque année plus de 81 millions d'euros à cette politique.

L'action départementale doit s'adapter pour répondre au mieux aux besoins des Essonnais. C'est pourquoi, le CODERPA 91 doit être service d'informations, force de propositions, lieu de débat et permettre ainsi l'expression des intérêts des retraité(e)s et des personnes âgées de l'Essonne.

Michel Berson
Président
du Conseil général
de l'Essonne

Jérôme Guedj
Vice-président,
chargé des solidarités
et de l'innovation sociale

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) est placé sous l'égide du Conseil général. Il regroupe des représentants bénévoles, des retraités, des personnes âgées et des professionnels.

Comment est organisé le CODERPA 91 ?

Le CODERPA est constitué de **4 collèges** :

- le 1^{er} collège, composé de représentants des syndicats et des associations reconnues les plus représentatives au plan national,
- le 2^e, de représentants des professions concernées par l'action en faveur des personnes âgées,
- le 3^e, de représentants des collectivités locales et organismes qui, par le financement ou l'activité apportent une contribution à l'action en faveur des personnes âgées
- le 4^e, de personnes qualifiées désignées par le président du Conseil général.

Le **bureau** du Coderpa est composé de membres élus en assemblée plénière et renouvelé chaque année. C'est l'organe décisionnel qui anime, oriente et valide les propositions des différentes commissions.

Quelles sont les actions du CODERPA 91 ?

Via son bureau, il organise son action autour de 3 commissions :

- l'hébergement et la vie sociale,
- le soutien à domicile,
- l'information et la communication.

Il est représenté par ses membres aux conseils d'administration d'hôpitaux, de maisons de retraite et des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) en qualité d'administrateur. Le Coderpa mène des enquêtes de terrain sur des thèmes choisis en rapport avec la problématique de la situation des seniors (exemple : étude des établissements accueillants des personnes âgées en Essonne).

